Délib transmis par mail le 27/01/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le 27/01/2022
ID : 030-213003239-20220118-D2022_03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du **Mardi 18 Janvier**

Numéro de délibération **D2022_03**

L'an 2022

et le Mardi 18 Janvier

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT, Christian PRIVAT, Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL

Absents :

Loïc VOILLIOT, Céline LINGERAT, Ophélie COEURDACIER DE GESNES

A été nommé secrétaire :

Christian PRIVAT

Objet de la Délibération

Groupement de commandes (Articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique) entre 42 Communes de la Communauté

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 42 Communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

La création d'un groupement de commandes entre 42 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Affiché le 27/01/2022
ID : 030-213003239-20220118-D2022_03-DE

APPROUVE
Le projet de convention constitutive du groupement de commandes

DÉSIGNE
La Ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.

AUTORISE
Monsieur Georges RIBOT, en sa qualité de Maire de Soustelle , à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Georges RIBOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

publication du

notification du

MAIRIE DE SOUSTELLE (Gard)